

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National (A.A.O.O.N) n°DNCMP..239...../ F/ 2025 - 2026
pour la fourniture du mobilier des salles de réunions et bureaux de l'Ecole Doctorale

Date de publication : ..1...../ ..10...../ 2025

Date d'ouverture des Offres : ..20...../ ..10...../ 2025

1. Objet

Le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique, représenté par l'Université du Burundi invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture du mobilier des salles de réunions et bureaux de l'Ecole Doctorale

2. Financement du marché

Le marché sera financé sur Budget Général de l'Etat, exercice 2025 - 2026 :
Littera : 32 00042 007 66400 11 000 094101

3. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par un Avis d'Appel d'Offres Ouvert National (A.A.O. O .N) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Le délai de livraison de l'ensemble des fournitures est fixé à **deux (2)** mois calendaires.

4. Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés publics.

5. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu au Secrétariat de la Direction Financière et du Patrimoine, Services Généraux, bureau n°25. Tél : 22 229209, tous les jours ouvrables de 8h à 15h00.

Il peut être consulté tous les jours ouvrables et pendant les heures de service (8h00 à 15h00) et obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessus moyennant un paiement de 25 .000 FBU (VINGT CINQ MILLE FRANCS BURUNDAIS) au compte n° CC10003 ouvert à la BRB et 25 .000 FBU (VINGT CINQ MILLE FRANCS BURUNDAIS) au compte n° 00745320107 -40 ouvert à la BANCOBU. Les soumissionnaires qui n'auront pas acheté le dossier de relance d'appel d'offres ne seront pas acceptés.

Les soumissionnaires qui n'auront pas acheté le dossier d'appel d'offres ne seront pas autorisés à déposer une offre.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'adresse suivante :



Université du Burundi, Direction Financière et du Patrimoine, Services Généraux, bureau n°25.
Tél:22 22 9209
B.P.1550 BUJUMBURA.

En mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 9. Le Maître de l'ouvrage communiquera la réponse à tous les soumissionnaires qui ont acheté le Dossier d'Appel d'Offres dix (10) jours avant la date fixée pour l'ouverture des offres.

Les offres doivent être paginées, initialisées et avoir une table des matières.

6. Garantie de soumission et Présentation de l'offre

Une garantie de soumission suivant le modèle en annexe. Il doit être fourni en même temps que l'offre.

Son absence est cause de rejet pur et simple de l'offre.

Elle est fixée à **750 000 Fbu (Sept cent cinquante mille Francs Burundais)**

Les offres sous plis fermés rédigées en langue française et en six exemplaires dont un original et cinq copies marquées comme tel seront remises par les soins du soumissionnaire au plus tard le 20 / 10 / 2025 à 10 heures précises à l'adresse suivante : Université du Burundi, Direction des Finances et du Patrimoine, Services Généraux, bureau n°25.

7. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

8. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 20 / 10 / 2025 à 10 heures précises.

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

9. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants, le 20 / 10 / 2025 à 10 heures 30 minutes.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics. Un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP doit assister à la séance d'ouverture des offres.

Lors de l'ouverture des offres, la sous-commission désignée à cet effet doit vérifier les documents suivants::

- la présence de l'original de la caution de soumission;
- le nombre d'exemplaires des offres exigé dans le DPAO;
- la signature et le cachetage de la soumission par le mandataire agréé de l'entreprise;
- la preuve de l'achat du DAO portant le numéro du DAO

Le Président de la sous - commission annoncera ensuite les noms des soumissionnaires, les montants des offres y compris toute variante, les rabais éventuels, les modifications et les retraits des offres.

10. Critères de qualification

Documents constituant l'offre

a) Documents administratifs :

- La caution bancaire de soumission selon le modèle en annexe ;
- L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'Office Burundais des Recettes (O.B.R) en cours de validité ;
- La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
- Le Certificat d'Immatriculation Fiscale (N I F) ;
- L'attestation de non redevabilité délivrée par l'I.N.S.S en original et en cours de validité ;
- L'adresse fixe et connue du soumissionnaire (Téléphone, lieu du domicile, et lieu du siège social)
- Les statuts de la Société (personne morale) ;
- Le registre de commerce (copie) ;
- L'acte d'engagement signé ;
- L'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire
- L'attestation de non faillite délivrée par le Tribunal du Commerce (valide).
- Les prospectus

b) Documents constituant Offre financière :

L'offre financière est constituée des documents en rapport avec les prix et des éléments pouvant en faciliter l'évaluation notamment :

- L'acte de soumission selon le modèle en annexe;
- Le bordereau des prix unitaires en chiffre et en lettre ;
- Le délai d'exécution.

N.B : L'absence ou la non-conformité de l'un des documents ci-haut entraîne le rejet de l'offre lors de l'analyse conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics du Burundi.

Fait à Bujumbura, le/...../ 2025

LA PERSONNE RESPONSABLE
DES MARCHES PUBLICS

Prof .Dr. Prudence BARARUNYERETSE

